



ACT

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Guide Complet pour Optimiser
Votre Efficacité Énergétique



Le Dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), instaurés par la loi POPE du 13 juillet 2005, constituent un dispositif clé de la politique énergétique française. Ils ont été créés pour répondre aux objectifs fixés par la Directive Européenne sur l'Efficacité Énergétique et visent à promouvoir une gestion plus responsable des ressources énergétiques.

Ce mécanisme incite l'ensemble des acteurs — particuliers, collectivités, entreprises, etc. — à réaliser des actions concrètes visant à réduire leur consommation énergétique. Grâce aux CEE, ces initiatives sont valorisées et encouragées, permettant ainsi de conjuguer efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre et optimisation économique.



Un Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) est attribué en fonction des économies d'énergie finale réalisées sur la durée de vie de l'équipement concerné (par exemple : une chaudière ou une pompe à chaleur).



Ces économies sont cumulées sur la durée de vie du produit et ajustées en fonction d'une situation de référence définie par le dispositif.



L'unité de mesure utilisée est le kilowattheure cumac (cumulé et actualisé sur la durée de vie de l'équipement), où 1 kWh cumac équivaut à 1 CEE.



Les acteurs clés du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

1. LES OBLIGÉS

Ce sont les principaux fournisseurs d'énergie en France, responsables de la mise en œuvre des actions d'économies d'énergie. Ils incluent des acteurs majeurs comme EDF, TotalEnergies, Engie ou Siplec, et couvrent divers secteurs :

- Carburants automobiles
- Électricité
- Gaz naturel
- Fioul domestique
- Gaz de pétrole liquéfié (GPL)
- Réseaux de chaleur et de froid

Ces entreprises, dont la consommation dépasse des seuils fixés par décret, ont l'obligation de financer ou de réaliser des actions en faveur de l'efficacité énergétique.

2. L'ÉTAT

L'État joue un rôle régulateur et de contrôle. Il fixe le cadre légal, supervise les acteurs impliqués et valide les processus. Son rôle se concentre sur la gestion administrative, avec un budget limité alloué au dispositif.

3. LES CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE

Tous les consommateurs d'énergie, qu'ils soient particuliers, bailleurs sociaux, entreprises du tertiaire, collectivités ou industriels, peuvent bénéficier du dispositif. Ils reçoivent des incitations financières de la part des obligés pour financer des travaux d'économie d'énergie.

4. LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT ET DE L'ÉNERGIE

La réalisation des projets repose sur l'expertise d'entreprises qualifiées dans des domaines variés :

- Rénovation énergétique
- Maîtrise d'œuvre
- Bureaux d'études et de contrôle

Ces professionnels assurent la qualité et la conformité des travaux.

5. LE PNCEE (PÔLE NATIONAL DES CEE)

Rattaché au ministère de la Transition énergétique, le PNCEE est chargé de :

- Instruire les demandes de CEE
- Contrôler les projets réalisés
- Valider la délivrance des certificats.

6. EMMY

C'est le registre national des CEE, une plateforme où sont déposés les dossiers de demande et où s'effectuent les transactions entre acheteurs et vendeurs de certificats. Ce registre est géré par la société EEX dans le cadre d'une délégation de service public.



Fonctionnement des CEE et le rôle d'ACT France



Les étapes clés



IDENTIFICATION DES TRAVAUX

Choisir des travaux économies d'énergie éligibles.



RÉALISATION DES TRAVAUX

Faire exécuter les travaux par des professionnels certifiés.



OBTENTION DES CERTIFICATS

Les travaux réalisés sont validés et les certificats d'économies d'énergie cee sont délivrés.



Les opérations à forte couverture par secteur

Tertiaire

RÉGULATION ET SERVICES

BAT-SE-103: Réglage d'une installation de chauffage d'eau chaude

PRODUCTION FROID

BAT-TH-134 : Régulation sur groupe froid haute pression flottante

BAT-TH-139 : Récupération de chaleur sur groupe de production de froid

BAT-TH-156 : Freecooling en substitution d'un groupe froid pour la climatisation

BAT-TH-159 : Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de froid

Industrie

THERMIQUE

IND-UT-104 : Économiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur

IND-UT-105 : brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle

IND-BA-110 : destratificateur ou brasseur d'air

IND-UT-121 : isolation des points singuliers

IND-UT-125 : traitement d'eau performant

IND-UT-130 : Condenseur sur chaudière de production de vapeur

IND-UT-131 : Isolation thermique des parois planes ou cylindriques sur des installations industrielles

PRODUCTION DE FROID

IND-BA-112 : Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante

IND-UT-113 : Système de condensation frigorifique à haute efficacité

IND-UT-116 : Régulation sur groupe froid haute pression flottante

IND-UT-117 : Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid

IND-UT-135 : Freecooling par eau de refroidissement en substitution d'un groupe froid

AIR COMPRIMÉ

IND-UT-103 : récupération de chaleur sur un compresseur d'air

IND-UT-124 : Séquenceur sur centrale de production d'air comprimé

MOTORISATION

IND-UT-102 : VEV sur moteur asynchrone

IND-UT-136 : Systèmes moto-régulés

Bailleurs sociaux

RENOVATION PERFORMANTE

BAR-TH-145 : Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel

CHAUFFAGE

BAR-SE-104 : Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude

BAR-TH-112 : Appareil de chauffage au bois

BAR-TH-113 : Chaudière biomasse individuelle

BAR-TH-143 : Système solaire combiné (France métropolitaine)

BAR-TH-163 : Conduit d'évacuation des produits de combustion

BAR-TH-165 : Chaudière biomasse collective

BAR-TH-171 : Pompe à chaleur collective de type air/eau

BAR-TH-172 : Pompe à chaleur de type eau/eau ou sol/eau

BAR-TH-173 : Système de régulation par programmation horaire pièce par pièce

RÉSEAUX

BAR-TH-137 : Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur

BAR-TH-160 : Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

BAR-TH-161 : Isolation de points singuliers d'un réseau



Les “Coup de Pouce” : Qu’est-ce que c’est ?

Pour accélérer les travaux de rénovation énergétique, l’État a instauré les « Coups de pouce » CEE, un mécanisme destiné à bonifier les volumes de CEE attribués à des projets ciblés. Il vise à encourager des opérations spécifiques d’économies d’énergie en renforçant les incitations financières.

Les obligés (fournisseurs d’énergie) et leurs délégataires peuvent s’engager dans ce programme en adhérant aux chartes « Coup de pouce » élaborées par le Ministère de la Transition énergétique. En signant ces chartes, ils s’engagent à verser des primes bonifiées aux bénéficiaires pour soutenir la réalisation des travaux.

Grâce à la combinaison des opérations à forte couverture et des « Coups de pouce », les bénéficiaires peuvent entreprendre des travaux de rénovation énergétique sans reste à charge.

Cette stratégie permet de :

- Éliminer les barrières financières souvent associées aux projets de rénovation.
- Maximiser les avantages des CEE, en accélérant l’atteinte des objectifs d’efficacité énergétique.



1.

Le coup de pouce chauffage

Dans les secteurs résidentiel et tertiaire, le remplacement des systèmes de chauffage utilisant des énergies fossiles comme le fioul, le charbon ou le gaz est éligible au dispositif Coup de Pouce Chauffage. Ce programme vise à encourager l'adoption d'équipements de chauffage plus performants et respectueux de l'environnement.

DANS LE RÉSIDENTIEL

Les équipements de chauffage existants doivent être remplacés par des solutions plus durables, telles que :

Pompes à chaleur : air/eau, eau/eau ou hybrides air/eau.

Raccordement à un réseau de chaleur : alimenté majoritairement par des énergies renouvelables.

Chaudières biomasse individuelles : utilisant des granulés ou bûches de bois.

Systèmes solaires combinés : assurant chauffage et production d'eau chaude sanitaire.

Appareils indépendants de chauffage au bois : poêles ou inserts performants.

Conduits d'évacuation des produits de combustion : adaptés aux nouveaux équipements.

Ces solutions permettent de réduire la consommation énergétique, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer le confort thermique tout en réalisant des économies sur les factures d'énergie.

DANS LE TERTIAIRE

Dans le secteur tertiaire, les dispositifs de remplacement visent à moderniser les équipements de chauffage au profit de systèmes plus performants, comme :

Pompes à chaleur : adaptées aux grands espaces tertiaires.

Raccordements aux réseaux de chaleur urbains : alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération.

Chaudières biomasse collectives : conçues pour des bâtiments de grande capacité.

Systèmes solaires thermiques : pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Ces initiatives dans le tertiaire contribuent à réduire significativement les coûts énergétiques des entreprises et des collectivités, tout en respectant les exigences environnementales croissantes. Elles renforcent également la durabilité des infrastructures et facilitent la transition énergétique à l'échelle locale et nationale.



2.

Le coup de pouce rénovation globale

Le Coup de Pouce Rénovation Globale vise à encourager une rénovation énergétique complète des logements, qu'ils soient collectifs ou individuels. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'amélioration globale des performances énergétiques des bâtiments résidentiels, allant au-delà des actions ponctuelles.

ELIGIBILITÉ ET CONDITIONS TECHNIQUES

Pour être éligible, les travaux doivent respecter des exigences techniques spécifiques, définies dans les fiches standardisées BAR-TH-145 (logements collectifs) et BAR-TH-64 (logements individuels). Ces conditions incluent :

- Un seuil minimal de performance énergétique à atteindre après rénovation.
- L'utilisation de solutions conformes aux normes en vigueur (isolation, systèmes de chauffage, ventilation, etc.).

CONDITIONS SPÉCIFIQUES SELON LE TYPE DE BÂTIMENT

Logements collectifs : Les travaux doivent inclure des interventions sur des parties communes ou des équipements collectifs, comme l'isolation des façades ou la modernisation des chaufferies.

Logements individuels : Les travaux peuvent inclure une isolation complète, le remplacement des équipements de chauffage ou l'amélioration de la ventilation.

OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Le Coup de Pouce Rénovation Globale permet de :

- Réaliser des économies d'énergie significatives.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Améliorer le confort thermique des occupants.
- Valoriser les biens immobiliers en augmentant leur efficacité énergétique.



3.

Le coup de pouce raccordement de chauffage

Le Coup de Pouce Raccordement de Chauffage a été conçu pour inciter au raccordement des bâtiments résidentiels ou tertiaires à des réseaux de chaleur performants. Ces réseaux, alimentés majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération, permettent de réduire significativement l'impact environnemental du chauffage tout en offrant une alternative durable et économique.

ELIGIBILITÉ ET CONDITIONS TECHNIQUES

Pour bénéficier du dispositif, les travaux doivent respecter des critères techniques spécifiques, notamment :

- Le raccordement à un réseau de chaleur existant ou en cours de création, répondant aux exigences de performance énergétique.
- La suppression ou le remplacement d'un système de chauffage individuel ou collectif fonctionnant à base d'énergies fossiles (fioul, charbon, gaz).
- L'installation de systèmes compatibles avec les normes en vigueur, garantissant une distribution thermique efficace et durable.

BÂTIMENTS CONCERNÉS

Logements collectifs : Le dispositif s'applique principalement aux immeubles résidentiels souhaitant améliorer leur performance énergétique via un chauffage collectif centralisé.

Logements individuels : Les maisons situées à proximité d'un réseau de chaleur peuvent également prétendre à ce coup de pouce.

Bâtiments tertiaires : Ces bâtiments peuvent optimiser leurs systèmes de chauffage tout en contribuant à leurs objectifs de réduction des émissions de CO₂.

OBJECTIFS ET BÉNÉFICES

Le Coup de Pouce Raccordement de Chauffage vise à :

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre, grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables ou récupérées.
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments, en remplaçant les systèmes individuels peu efficaces par des solutions collectives.
- Réduire les coûts de chauffage pour les occupants, grâce à une meilleure efficacité et des tarifs compétitifs des réseaux de chaleur.
- Simplifier la gestion énergétique des bâtiments, en centralisant la production de chaleur.



Le point sur la réglementation

Le Décret Tertiaire

Le secteur tertiaire est l'un des plus énergivores en France, représentant :

- 263 TWh de consommation énergétique en 2020, soit 17 % de la consommation énergétique totale.
- Plus de 25 % des émissions de gaz à effet de serre (GES).

OBJECTIFS DU DÉCRET TERTIAIRE

Adopté dans le cadre de la loi ÉLAN, ce décret impose des objectifs progressifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire :

- -40 % d'ici 2030 ;
- -50 % d'ici 2040 ;
- -60 % d'ici 2050.

POURQUOI EST-IL ESSENTIEL ?

- 1. Environnemental :** Contribuer à la réduction des émissions de GES, améliorer la qualité de l'air et répondre aux enjeux climatiques.
- 2. Économique :** Réaliser des économies sur les coûts d'exploitation, notamment liés à l'énergie.
- 3. Réglementaire :** Respecter les exigences légales pour éviter des sanctions ou amendes.

Le Décret BACS

Ce décret, quant à lui, vise l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments. Ces dispositifs permettent de mieux gérer les consommations énergétiques grâce à des technologies avancées, telles que :

- La programmation des équipements (chauffage, ventilation, climatisation).
- La surveillance en temps réel des consommations.
- L'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.

BÉNÉFICES DU DÉCRET BACS

- Réduction immédiate des consommations énergétiques, grâce à une gestion automatisée.
- Amélioration du confort des occupants, via une régulation plus précise des équipements.
- Collecte de données détaillées pour mieux comprendre et maîtriser les usages énergétiques.

UNE APPROCHE COMPLÉMENTAIRE

En résumé, les décrets BACS et tertiaire s'inscrivent dans une stratégie globale visant à :

- Transformer les bâtiments tertiaires en infrastructures plus performantes et respectueuses de l'environnement.
- Exploiter les technologies intelligentes pour réduire les consommations énergétiques et anticiper les besoins futurs.

Ces deux textes réglementaires contribuent activement à la transition énergétique, tout en permettant aux entreprises et collectivités de tirer des bénéfices économiques et environnementaux durables.

1.

Efficacité maximale avec un CapEx limité : L'isolation, un pilier de la stratégie énergétique du Groupe Mars

CONTEXTE

Acteur majeur de l'agroalimentaire en France, le groupe Mars exploite huit sites industriels, dont les procédés nécessitent d'importantes quantités de gaz pour la production de vapeur. Cette consommation, représentant plusieurs dizaines de GWh par an, constituait un enjeu stratégique à réduire. Cependant, le groupe ne disposait pas de budget CAPEX dédié et devait finaliser les travaux avant l'hiver, dans des délais très courts.

LA SOLUTION APPORTÉE PAR ACT

Pour relever ce défi, ACT a collaboré avec un expert spécialisé dans l'isolation des points singuliers du secteur industriel. Voici les étapes clés du projet :

Visite préliminaire : Une analyse rapide de deux sites pilotes a été réalisée pour évaluer les besoins spécifiques.

Conception sur mesure : Des matelas isolants thermiques ont été spécialement conçus pour s'adapter aux installations.

Déploiement accéléré : Les travaux ont été achevés en seulement trois mois, respectant ainsi les contraintes temporelles du groupe Mars.

IMPACTS DU PROJET

Réduction des pertes énergétiques : L'isolation ciblée des points singuliers a significativement diminué les pertes de chaleur, améliorant l'efficacité énergétique des sites.

Économies d'énergie : Une baisse de 4 % de la consommation de gaz a été enregistrée, générant des économies durables.

Coût d'investissement nul : Grâce aux CEE, l'intégralité des travaux a été financée par ACT, sans impact sur le budget de Mars.

Sécurité accrue : L'amélioration de l'isolation a également permis de protéger les opérateurs des risques de brûlures, renforçant ainsi la sécurité sur les sites.

TÉMOIGNAGE DU CLIENT



“Grâce à l'accompagnement de l'équipe ACT, nous avons relevé un défi de taille : réduire notre consommation énergétique sans aucun investissement initial. Leur expertise et réactivité ont permis de déployer des solutions performantes sur nos sites industriels dans des délais très serrés. Non seulement nous avons atteint nos objectifs avant l'hiver, mais nous avons également optimisé nos procédés de fabrication, tout en respectant nos contraintes budgétaires. Nous avons développé un véritable partenariat avec ACT, dont le soutien a été essentiel pour mener à bien ce projet.”





2.

Amélioration de l'efficacité énergétique à l'hôpital Saint-Louis

CONTEXTE

L'Hôpital Saint-Louis, membre du GHU Nord de l'AP-HP, est une institution emblématique à Paris, connue pour ses expertises médicales et chirurgicales. Son infrastructure vieillissante représentait toutefois un défi majeur, avec des pertes importantes d'énergie et de chaleur. Motivé par une volonté de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'optimiser ses coûts, l'hôpital a entrepris un projet ambitieux d'efficacité énergétique.

LA SOLUTION APPORTÉE PAR ACT FRANCE

En partenariat avec l'Hôpital Saint-Louis, ACT France a conçu et financé un plan d'amélioration énergétique axé sur des infrastructures spécifiques :

- Isolation thermique des sols des parkings pour réduire les pertes de chaleur.
- Rénovation des réseaux de chauffage et de l'eau chaude sanitaire (ECS).
- Isolation des combles et de divers points stratégiques dans l'hôpital.

Grâce à son expertise dans le dispositif des CEE, ACT a permis de couvrir intégralement les travaux tout en optimisant les économies pour l'hôpital.

IMPACTS DU PROJET

Réduction des coûts énergétiques : Une baisse de 10 % des dépenses énergétiques annuelles.

Diminution des émissions de GES : Une réduction significative de 13 %, contribuant aux objectifs environnementaux de l'hôpital.

Économies financières : Plus de 200 000 euros économisés grâce à l'optimisation énergétique.

TÉMOIGNAGE DU CLIENT



La collaboration avec ACT est une machine bien huilée puisque nous travaillons ensemble depuis plusieurs années. De bonnes relations, une bonne organisation, une bonne méthodologie et un très bon suivi."

Yasser Irshad, Proxiso



3.

Terres de Loire Habitat – une rénovation énergétique totalement financée grâce à aux CEE

CONTEXTE

Face à des pertes thermiques importantes dans ses réseaux de chauffage, Terres de Loire Habitat souhaitait entreprendre des travaux d'isolation pour améliorer l'efficacité énergétique de ses logements. Cependant, la réalisation de ces projets nécessitait des fonds conséquents, une contrainte majeure pour ce gestionnaire immobilier.

LA SOLUTION APPORTÉE PAR ACT FRANCE

Pour relever ce défi, ACT a collaboré étroitement avec Terres de Loire Habitat en :

- **Identifiant les propriétés prioritaires** : Une analyse approfondie du portefeuille immobilier a permis de cibler les bâtiments nécessitant des interventions immédiates.
- **Coordonnant les travaux de calorifugeage** : Une isolation des réseaux de chauffage a été mise en œuvre sur une large partie des infrastructures.
- **Mobilisant les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** : ACT a assuré le financement intégral des travaux, permettant à Terres de Loire Habitat de réaliser ces améliorations sans aucune charge financière.

IMPACTS DU PROJET

Financement intégral : Les coûts des travaux ont été couverts à 100 % grâce aux CEE, rendant le projet financièrement viable.

Réduction significative des consommations d'énergie : Une baisse notable des pertes thermiques a été enregistrée, contribuant à l'efficacité globale des systèmes de chauffage.

Confort accru pour les locataires : L'amélioration de l'isolation a permis une meilleure régulation thermique, augmentant ainsi le bien-être des occupants.

TÉMOIGNAGE DU CLIENT



La collaboration avec ACT a joué un rôle clé dans la réussite de ce projet. Leur expertise et leur engagement nous ont permis d'entreprendre des travaux d'isolation sans frais. Leur approche personnalisée et leur profonde compréhension de nos besoins ont eu un impact significatif. ACT a été un partenaire crucial pour nous aider à avancer dans nos objectifs d'efficacité énergétique.”

Anne Lassimoulie, Assistante du Directeur Technique du Patrimoine, Terres de Loire Habitat

Pourquoi collaborer avec ACT ?

En tant que délégataire du dispositif des CEE, ACT France accompagne les entreprises dans leurs projets de transition énergétique.

Une Présence globale, un impact local

Chez ACT France, nous mettons à profit nos réseaux internationaux tout en maintenant un ancrage local fort.

Nos 9 000 clients bénéficient de notre approche collaborative, de notre expertise pointue et de notre engagement constant à les accompagner dans leurs objectifs Net Zero.

Votre partenaire pour concrétiser vos projets énergétiques

Nos experts apportent leur savoir-faire pour transformer vos ambitions énergétiques en résultats concrets :

Audit et conseil personnalisés

Identification des besoins spécifiques et définition de stratégies adaptées pour optimiser vos consommations énergétiques.

Gestion complète des projets CEE

Prise en charge globale, depuis l'élaboration des projets jusqu'à leur mise en œuvre et leur validation.

Valorisation des investissements énergétiques

Exploitation optimale du dispositif des CEE pour maximiser les économies et améliorer la rentabilité des projets.

Optimisation des solutions de financement

Proposition de financements adaptés pour réduire les coûts et garantir la viabilité économique des initiatives.



Une Question ou un Projet ?

Vous avez une question sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ou un projet d'efficacité énergétique ?

→ Contactez-nous pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



AMSTERDAM HEADQUARTERS

Strawinskylaan 3127
1077 ZX Amsterdam
The Netherlands

+31 (0)20 8911780
info@actcommodities.com

→ www.actcommodities.com